

COMMUNE DE SAINT MAURICE EN GOURGOIS

Séance du 09 septembre 2022

Date de la convocation: 02/09/2022	
Membres en exercice : 19	<i>L'an deux mille vingt-deux et le neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard BONNET</i>
Présents : 14	Présents : Bernard BONNET, Cédric PATOILLARD, David PERRIN, Murielle FAURE, Françoise MOLLARET, Thierry GUYON, Anne-Marie MERLE, Elisabeth PELLISSIER, Giovanni GUARNERI, Gilles FOUILLOUX, Stéphanie BARDOTTI, Catherine DIOLOGENT, Hélène GATTE, Sébastien CREPET
Votants: 14	
Pour: 14	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Excusés: Iwan MAYET, Hélène BRUNON, Frédéric REYMONDON, Frédérique RODRIGUEZ, Jocelyne FAURE
	Absents:
	Secrétaire de séance: Anne-Marie MERLE

Objet: Décision modificative n°3 - Commune - DE_2022_044

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	69000.00	
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies		69000.00
TOTAL :		69000.00	69000.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		69000.00	69000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ST MAURICE EN GOURGOIS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Bernard BONNET



la Secrétaire de séance
Stoile

